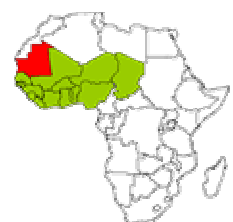


# MAURITANIE

## Parc National du Diawling



**Evaluation de l'Efficacité de la Gestion des Aires protégées**  
*Tracking Tool*



# Parc National du Diawling

## Mauritanie

<b>Nom, affiliation et contact de la personne responsable de remplir le questionnaire</b>		Direction du parc national du Diawling		
<b>Date de l'évaluation</b>	21-22/10/07			
<b>Contact</b>	pnd@mauritel.mr			
<b>Designations</b>	Parc National du Diawling	Catégorie IUCN : 2	Classification Internationale : Inclus dans la Réserve de Biosphère Transfrontière du fleuve Sénégal - Site RAMSAR	
<b>Pays</b>	Mauritanie			
<b>Localisation de l'aire protégée</b>	Sud Ouest de la Mauritanie			
<b>Date de création</b>	14 janvier 1991			
<b>Propriété</b>	Etat x	Privé	Communauté	Autre
<b>Autorité de gestion</b>	Ministère délégué auprès du premier ministre chargé de l'environnement			
<b>Taille de l'aire protégée (ha)</b>	16 000 ha et 40 000 ha de zone périphérique			
<b>Nombre de personnel</b>	Permanent 41		Temporaire 2 CDD	
<b>Budget annuel 2006 (US\$)</b>	Fonds propres 73 millions de ouguiya (soit 200 000 €) : dont 5 millions pour les investissements et 67 millions de fonctionnement.		Autres fonds (projets) : projet UICN de 810 000 € pour l'ensemble de la RBT (2004-2007) projet FFEM (609 000 €) de 1999 à 2001	
<b>Principales valeurs pour lesquelles l'aire a été protégée</b>	Richesse ornithologique et poissons + écosystèmes			
<b>OBJECTIFS PRINCIPAUX DE L'AP</b>				
<b>Objectif de gestion 1</b>	Restauration et conservation de l'écosystème			
<b>Objectif de gestion 2</b>	Développement, coordination des activités des populations riveraines			
<b>No. de personnes impliquées dans l'évaluation</b>	9			
<b>Dont :</b>	Gestionnaires d'AP : 3	Personnel de l'AP : 3	Autres personnels d'agences AP : 1	ONGs : 2
	Communautés locales : 0	Bailleurs : 0	Experts extérieurs : 4 dont 2 UICN	Autres : 0
<b>L'évaluation a été conduite en association avec un projet particulier</b>	<b>Projet APAO/UICN :</b> évaluation de l'efficacité de la gestion des AP (UICN/BRAO)			

PRINCIPALES MENACES PAR ORDRE D'IMPORTANCE	COMMENTAIRE
1. Modification des processus naturels / phénomènes écologiques/ régimes de perturbation	Fragmentation des milieux liée au développement des infrastructures (digues, route, vannes...)
2. Espèces envahissantes (natives et non natives)	Il y a plusieurs espèces végétales envahissantes (Typha, Salvinia, grenouillère) et animales (phacochères). La progression des espèces végétales est contrôlée par l'assèchement des bassins en fin de saison sèche.
3. Utilisation des ressources biologiques (à des fins de consommation)	Collecte des produits forestiers ligneux et non ligneux, densité des animaux sur les parcours...
4. Utilisation de ressources abiotiques	Cela concerne les ressources pétrolières. Le PND est intégralement inclus dans le bloc 20 qui a été attribué à la société chinoise CNPCIM. Un contrat de partage de production pétrolière entre la Mauritanie et ladite société est intervenu en mars 2005. A ce jour, les recherches n'ont pas été fructueuses et le projet n'a pas été poursuivi, néanmoins la menace demeure (possible exploitation du gaz). Par ailleurs, le site risque de subir des pollutions provenant du site voisin de Chingetti (bloc 9)
5. Conversion des habitats	Le PND est un site restauré : on cherche à recréer la situation d'avant construction du barrage de Diama sur le fleuve Sénégal.
6. Infrastructure, Transport/Energie	Il y a un projet pour goudronner la digue qui passe en bordure du parc (route alternative pour aller au Sénégal, en passant par le barrage de Diama). Cela aurait un effet négatif aux points de vue écologique et touristique puisque la digue est le meilleur site d'observation des oiseaux.

ACTIVITES MAJEURES DU PERSONNEL DE L'AIRE PROTEGEE	COMMENTAIRE
1. Monitoring	Suivi des milieux (gestion des flux d'eau, de la qualité de l'eau...) et des espèces (comptage, gestion des espèces envahissantes...)
2. Restauration des milieux	Reconstitution des écosystèmes suite à la construction du barrage de Diama (essentiellement par la gestion des flux d'eau douce)

	Rubrique	Résultat		Commentaire
Contexte juridique et politique	Statut juridique	L'aire protégée a été formellement établie	3	L'étude de faisabilité a été faite dès 1989. Le parc a été créé par Décret en conseil des ministres le 14 janvier 1991 (n°91 - 005). La réserve de biosphère du delta du fleuve Sénégal a été instaurée le 27 juin 2005.
	Réglementation de l'AP	Les mécanismes pour contrôler l'utilisation inappropriée des sols et les activités illégales dans l'aire protégée existent, mais leur mise en œuvre effective pose quelques problèmes	2	Il y a 20 personnes sur le terrain, mais aucune n'est assermentée. Par exemple, il est difficile de faire partir les gens qui créent des jardins maraîchers. Les moyens pour assurer la surveillance font défaut. L'inspecteur est localisé à Rosso, il faut donc le faire déplacer pour constater les infractions.
	Application de la loi	Le personnel a de sérieuses lacunes quant à ses compétences/ressources pour faire appliquer les règles de droit et le règlement de l'aire protégée	1	Le parc ne dispose pas de gardes assermentés : ils ne peuvent donc pas arrêter les contrevenants (il faut faire intervenir les autorités comme la gendarmerie).
	Objectifs de l'aire protégée	L'aire protégée a arrêté des objectifs que les activités de gestion s'efforcent d'atteindre	3	Il s'agit essentiellement de restaurer le milieu et de lui rendre son potentiel de conservation, mais aussi de contribuer au développement durable d'activités, compatible avec la restauration (activités traditionnelles et nouvelles).

	<b>Design de l'AP</b>	La configuration de l'aire protégée n'est pas une contrainte significative à l'atteinte des objectifs majeurs de gestion, mais elle pourrait être améliorée	2	Avec la création de la RBT, il y a un espace de travail cohérent avec les autres écosystèmes proches (Djoudj, Langue de Barbarie, Chott Boul). L'intervention des gardes porte très souvent sur les zones périphériques du PND (Chott Boul) maintenant bien reliés par la circulation de l'eau.
	<b>Démarcation de l'AP</b>	La limite de l'aire protégée est connue des autorités de gestion et des résidents ou utilisateurs terriens voisins, mais elle n'est pas signalée de manière adéquate	2	Il y a quelques panneaux pour marquer l'entrée mais les limites ne sont pas suffisamment claires : en particulier, il manque des bornes (prévues dans le projet FFEM mais non réalisées). Le zonage préparé dans le cadre de la RBT devrait être matérialisé.
	<b>Plan de gestion</b>	Un plan de gestion approuvé existe, mais il n'est appliqué que partiellement du fait de restrictions financières ou autres problèmes	2	Le plan de gestion hydraulique est assez bien appliqué. Il y a en revanche un manque de ressources pour la réhabilitation des ouvrages, et la surveillance. L'activité d'écotourisme est à développer, de même que le volet recherche, et la coordination des activités pastorales et piscicoles.
		Le processus de planification permet aux acteurs-clés d'influencer le plan de gestion	+1	Le Plan de gestion a été fait en concertation avec les populations.
		Le plan de gestion est soumis à un calendrier et à un processus de révision et de mise à jour périodique	+1	Le premier PdG (1997-2000) vient d'être mis à jour (2004-2008). Une actualisation est prévue en 2008 sur financement de la Coopération espagnole.
	<b>Plan de travail</b>	Un plan de travail existe, les activités sont surveillées sur la base des objectifs de ce plan et toutes les activités prévues ou presque sont menées à terme	3	Le parc rend des rapports trimestriels, semestriels et annuels. Le conseil d'administration (le parc est un EPA) exige une programmation des activités et un état d'exécution du budget. Il y a des procès verbaux des conseils d'administration.
<b>Intrants/Gestion</b>	<b>Inventaire des ressources</b>	L'information disponible sur les habitats sensibles, les espèces ou les valeurs culturelles de l'aire protégée suffit aux activités de planification et de prise de décision, mais le travail essentiel de recherche n'est pas assuré	2	Il reste des inventaires à compléter, notamment sur la microfaune et les poissons. Le suivi de la reconstitution des populations d'oiseaux doit être poursuivi. Il faut réviser l'inventaire floristique et constituer un herbier pour le futur éco musée
	<b>Recherche</b>	Il y a beaucoup d'activités d'inspection et de recherche, mais elles ne sont pas toutes alignées sur les besoins de gestion de l'aire protégée	2	Il y a eu des recherches sur le Typha, la mangrove (thèse en cours), sur les phacochères, sur les pêcheries, ainsi que sur la gestion de l'eau. Il y a actuellement un projet sur les microorganismes. Les stagiaires venant de Nouakchott sont souvent là pour un temps trop court. Il faudrait réactiver le conseil scientifique du parc. Il manque surtout des études sur les aspects économiques et sociaux.
	<b>Gestion des ressources</b>	Beaucoup de pré-requis pour la gestion active d'écosystèmes sensibles, d'espèces et de valeurs culturelles sont remplis mais certaines questions clés ne sont pas considérées.	2	Par exemple, il demeure un problème sur la gestion des ouvrages : certains appartiennent à l'OMVS, qui ne les entretient pas régulièrement. Cela joue sur la maîtrise des espèces envahissantes...
	<b>Personnel</b>	Le nombre d'employés n'est pas adapté aux activités de gestion essentielles	1	Il manque surtout : des surveillants, un chargé de l'écotourisme, un agent de communication. Il n'y a qu'un seul biologiste. Un audit organisationnel est en perspective avec la Coopération espagnole (en 2008)
	<b>Gestion du personnel</b>	Le personnel est géré de manière adaptée à l'atteinte des objectifs majeurs de gestion, mais la gestion pourrait être améliorée	2	L'assiduité pourrait être améliorée. Il y a un problème de motivation et d'organisation. Des objectifs de résultats pourraient être fixés, notamment pour les surveillants.
	<b>Formation du personnel</b>	La formation et les compétences du personnel sont faibles par rapport aux besoins de l'aire protégée	1	Les compétences du personnel d'encadrement sont bonnes. En revanche, les agents de terrain manquent de formation (formés sur le tas).
	<b>Budget</b>	Le budget disponible ne couvre même pas les activités de gestion de base et entrave la capacité de gestion de l'aire protégée	1	Le financement des charges récurrentes (réfection des digues) fait défaut. 60 % du budget de l'état va au personnel, ce à quoi il faut ajouter les charges fixes (électricité, eau, carburant)... Le parc a la chance d'être soutenu par des partenaires extérieurs depuis sa création.
	<b>Pérennité des financements</b>	Le budget sécurisé est très restreint et l'aire protégée ne pourrait pas fonctionner convenablement sans l'apport de fonds externes	1	Pour l'avenir, la possibilité de faire bénéficier le parc d'une partie des avantages du fonds fiduciaire destiné au PNBA est en discussion.

	<b>Gestion budgétaire</b>	La gestion du budget est adéquate mais pourrait être améliorée	2	Le parc a la chance d'avoir le statut d'EPA, ce qui offre une certaine souplesse. Néanmoins, il demeure des lourdeurs d'exécution. Par exemple, il faut justifier tout changement d'affectation des dépenses auprès du conseil d'administration.
	<b>Equipements</b>	Il y a du matériel et des installations, mais de sérieuses lacunes demeurent et compromettent l'efficacité de la gestion.	2	Il y a 1 seul véhicule et 2 motos, qui sont actuellement en cours de réparation. Les bâtiments datent de 1995.
	<b>Maintenance de l'équipement</b>	Le matériel et les installations sont entretenus sporadiquement	1	Le petit matériel est plutôt mal entretenu (mallettes d'analyse de l'eau, jumelles...). En revanche, les bâtiments sont entretenus : par exemple, le crépissage est effectué chaque année.
	<b>Education et sensibilisation</b>	Il y a des programmes limités et ciblés d'éducation et de sensibilisation, mais ils ne découlent pas d'une planification globale	1	En 2004, il y a eu des distributions de fournitures scolaires dans les écoles. Des visites guidées sont organisées pour les scolaires.
	<b>Voisins étatiques ou commerciaux</b>	Il y a des contacts réguliers entre les utilisateurs publics ou privés des territoires proches, mais la coopération est limitée	2	Il y a des contacts réguliers avec les chefs de village et avec l'OMVS, ainsi que les pêcheurs.
	<b>Communautés locales</b>	Les communautés locales contribuent directement à certaines prises de décisions concernant la gestion	2	La réunion de programmation des activités a été élargie à certains représentants des villages.
		Les relations entre les acteurs locaux et les gestionnaires de l'AP sont ouvertes et basées sur la confiance	+1	
		Des programmes visant à améliorer le bien-être des communautés locales tout en conservant les ressources de l'aire protégée sont mis en œuvre	+1	Les communautés locales bénéficient de micro-crédit (projet UICN), et d'autres actions dans le domaine du maraîchage, l'artisanat. Elles ont reçu des pirogues pour aller pêcher sur le fleuve mais les utilisent rarement, car les Takhredient sont plus connus comme des pêcheurs à pied.
<b>Résultats</b>	<b>Infrastructures pour les visiteurs</b>	Les installations et services pour les visiteurs sont adaptés aux niveaux d'affluence actuelle, mais pourraient être améliorés	2	6 tentes sont disponibles pour les bivouacs. Il y a des chambres au niveau du siège du parc. Le parc reçoit 2 000 visiteurs par an (venant surtout de Saint Louis : ce chiffre est en déclin).
	<b>Opérateurs touristiques</b>	Il y a des contacts entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques, mais ils se limitent à des questions administratives	1	Il y a un opérateur touristique mais qui n'a pas ou peu de contacts avec le parc.
	<b>Droits d'entrée</b>	Les droits d'entrée contribuent à soutenir cette aire protégée et/ou d'autres sites	3	Les revenus des droits d'entrée se sont montés à 2 millions de ouguiya (5000 €) en 2002, et sont versés sur un compte géré par la direction.
	<b>Etat des lieux</b>	Une partie de la biodiversité et des valeurs écologiques sont partiellement dégradées, mais les valeurs essentielles n'ont pas été impactées significativement	2	Le parc est un écosystème en cours de restauration donc la situation des écosystèmes a tendance à s'améliorer progressivement.
		Il existe des programmes de réhabilitation des espaces dégradés de l'aire protégée et/ou de la zone tampon	+1	C'est la mission principale du parc.
	<b>Evaluation de l'accès</b>	Les systèmes de protection ne permettent qu'un contrôle partiel de l'accès et de l'utilisation de la réserve	1	Différents accès existent (plages, digues) sans contrôle systématique.
	<b>Bénéfice économique</b>	L'existence de l'aire protégée a entraîné des avantages significatifs pour les communautés locales, à l'intérieur comme à l'extérieur du parc (pêche, maraîchage, eau douce)	3	L'étude UICN qui va être publiée sur les bénéfices apportés aux populations locales sous estime ces bénéfices : en particulier, elle n'évalue pas la reconstruction du tissu social.
	<b>Suivi/ Evaluation</b>	L'aire protégée connaît des activités sporadiques de contrôle et d'évaluation, mais ne dispose pas d'une stratégie globale et/ou n'établit pas d'inventaire de manière régulière	1	Il y a un suivi et une évaluation de chaque projet sur le parc. En revanche, le présent exercice est le premier du genre.
<b>Score TOTAL (sur un maximum de 92)</b>			<b>57</b>	
<b>Efficacité de gestion</b>			<b>62%</b>	

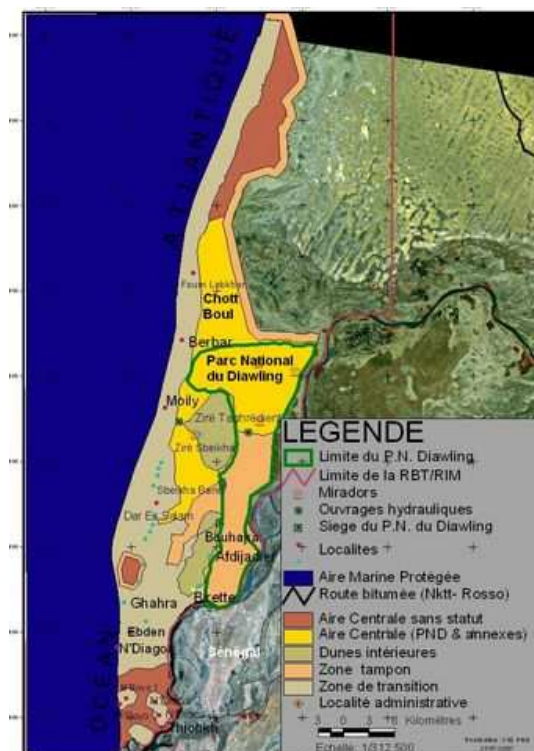
## Quelques points de discussion :

### **Les points forts de la gestion du parc national du Diawling sont :**

- l'opportunité d'une gestion hydraulique complète : cela a permis de reconstituer un milieu favorable à la faune et à la flore, mais également au développement des populations riveraines ; c'est un modèle de gestion quasi unique dans la région...
- ainsi, et partant d'un milieu très dégradé, on a démontré qu'une gestion artificielle pouvait permettre de restaurer la richesse originelle naturelle,
- cela a entraîné un soutien actif de la population qui retire du parc un bénéfice tangible, et croissant,
- et a permis l'intégration du parc dans une zone plus large de gestion (la RBT), donc la définition de modes de gestion des territoires du parc et de sa périphérie efficaces.
- Un important travail de suivi de la régénération du milieu est en cours, ainsi que de contrôle de son évolution (lutte contre les plantes envahissantes, mise en place sous peu d'un protocole de suivi des phacochères). Il y a beaucoup à capitaliser sur l'expérience en cours au Diawling.

### **Les principaux points faibles sont :**

- la structure en charge de la gestion ne reçoit aucun des bénéfices générés par le parc : ceux-ci reviennent intégralement aux communautés locales (maraîchage, pêche, parcours, cueillette...); il faudra donc, tôt ou tard, fixer des règles de redistribution pour assurer à la structure gestionnaire du parc un minimum de revenus pour les activités de gestion ;
- il existe aujourd'hui une pression en terme de ressources (en particulier le pâturage, mais aussi la pêche) qui est en augmentation (les gens thésaurisent... ils achètent du bétail) alors que l'écosystème est fragile. Les ressources fourragères, halieutiques devront faire l'objet de discussion avec la population. Est-ce qu'il faut taxer les bœufs locaux ? les bœufs de l'extérieur ? Quels sont les engins de pêche qu'il faut autoriser ? Pour combien de pêcheur ?... (Certains engins de pêche, notamment avec des petites mailles, sont déjà interdits mais des infractions sont parfois constatées.)
- L'accès au parc est difficile ce qui limite les potentialités de développement économique autre que l'exploitation des ressources naturelles.
- L'écotourisme est faiblement développé : le parc du Djouj compte plus de 20000 touristes par an alors qu'il est plus éloigné de Saint Louis. Le principal obstacle au développement du tourisme est la nécessité, pour les européens, d'avoir un visa pour entrer en Mauritanie. Il faudrait une dérogation dans le cadre de la Réserve de biosphère transfrontière (RBT) pour permettre aux touristes d'entrer facilement dans le parc.



- La RBT n'est pas opérationnelle 2 ans après sa création : il est vrai que le nombre élevé d'intervenants, notamment côté sénégalais, rend la coordination difficile. Néanmoins, dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> phase du PRCM, un projet a été présenté pour financer des activités dans la RBT.
- la capitalisation des informations est faible. Le parc est mal connu (par rapport au banc d'Arguin) et fait l'objet de peu de communication.
- Les relations avec l'OMVS sont mal suivies. Par exemple, un ouvrage est défectueux sur la digue ce qui entraîne une fuite d'eau douce, favorisant ainsi la diffusion de plantes envahissantes (maintien d'une faible salinité dans les étangs). Or le parc n'a pas actuellement l'expertise ni les moyens pour identifier précisément le problème et intervenir lui-même.
- L'instabilité des personnels qui ont tendance à rejoindre la capitale, dès que possible.
- Le manque de partenaires extérieurs (1 seul bailleurs actuellement) ce qui réduit la solidité financière du parc à moyen terme.

**Le parc du Diawling constitue un exemple relativement hors du commun, dans la région, d'un territoire qui bénéficie d'une gestion quasi intégralement artificielle (notamment pour sa zone centrale, étroitement dépendante des régimes hydrauliques qu'on y maintient) au sein d'écosystèmes encore bien conservés (dune côtière, savane à *Acacias sp*) ou protecteurs (fleuve Sénégal, marais salants) et dont les bénéfices principaux (ressources naturelles telles que poissons, ligneux, parcours) vont directement à la population locale, ou migrante. Son avenir dépend de sa capacité à poursuivre la restauration des milieux (notamment pour ceux encore peu représentés comme les mangroves), en limitant les conséquences négatives de la gestion hydraulique artificielle (plantes envahissantes) et en assurant que la compréhension des populations locales croît jusqu'à obtenir i) qu'elles autorégulent leurs activités de GRN et ii) qu'elles rétrocèdent au gestionnaire du parc une partie des recettes dont il devrait légitimement être bénéficiaire.**